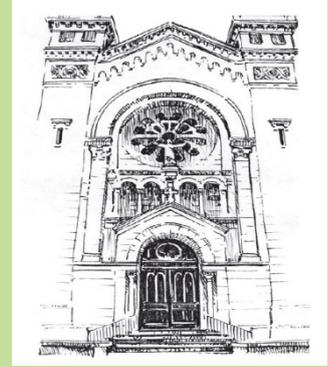




FRATERNITÉ SACERDOTALE  
**SAINT - PIERRE**

---

DIOCESE DE SAINT-ÉTIENNE



***Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne***

---

*N°12 – novembre 2022*

Chers fidèles,

Notre vie chrétienne a commencé le jour de notre baptême et il est très frappant de voir que la cérémonie traditionnelle commence par ces deux questions :

*Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? La foi.*

*Que vous procure la foi ? La vie éternelle.*

*Si donc vous voulez posséder la vie éternelle, observez les commandements : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même. »*

En étant attentif à ce prologue, on constate une progression dans les vertus théologiques depuis la foi jusqu'au commandement de la charité qui nous oblige sans cesse ; « n'ayez de dettes envers personne, sinon de vous aimer les uns les autres » nous dit saint Paul (Rom 12, 8). Tout commence par la foi qui nous fait contempler les vérités célestes, qui nous fait voir en Jésus le Fils de Dieu fait homme, qui nous permet d'accéder au Dieu trinitaire qui se révèle à nous par son Verbe. La foi nous révèle celui qui s'est présenté comme « le chemin, la vérité et la vie » et qui nous conduit à la vie éternelle après laquelle nous espérons. Ainsi, par la vertu d'espérance, nous avons la certitude des biens à venir, nous comptons sur Dieu pour parvenir à la vie éternelle et bienheureuse. Et c'est parce qu'elle repose uniquement sur Dieu que nous osons espérer entrer dans la joie de notre maître comme un bon et fidèle serviteur. Ne comptons pas trop sur nos propres mérites, « en vous Seigneur, j'ai mis mon espérance je ne serai pas confondu pour l'éternité » dit le psaume 70,1. Enfin, « celui qui aime a accompli toute la Loi » (Rom 12, 8), la vertu de charité reçue de Dieu vient imprégner toute notre vie pour qu'elle tende à la gloire de Dieu. « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez et quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu » (1 Cor 10, 31). *Quoi que vous fassiez*, la vertu de charité vient donner aux actes de notre vie quotidienne une valeur pour le ciel, il

n'est pas nécessaire de livrer notre corps aux flammes, il faut avoir la charité, sinon, nous ne sommes qu'un airain sonnante (1 Cor 13). « Ayez une belle conduite parmi les païens, pour que, sur le point même où ils vous calomnient comme malfaiteurs, au spectacle de vos belles œuvres, ils glorifient Dieu au jour de sa visite » (1 P 2, 12).

Mais si la foi nous procure la vie éternelle, c'est que notre vie chrétienne n'est que le prélude à celle du ciel. La préface de la messe des défunts exprime cette réalité avec une belle formule : « Vita mutatur, non tollitur », la vie n'est pas enlevée mais changée. L'élan de la grâce se transformera en gloire éternelle que nous ne pourrons jamais perdre, nous serons fixés pour l'éternité, nous jouirons de la vision directe de Dieu, nous serons glorifiés au milieu de l'assemblée des saints, nous ne pourrons plus pécher. Nous serons délivrés de ce mal qui blesse notre âme plus que n'importe quelle maladie et qui nous fait perdre courage dans le combat spirituel que nous menons ici-bas. Il y a donc une vraie continuité entre notre vie terrestre et notre vie dans l'au-delà, un même élan. « Celui qui sème dans la chair moissonnera, de la chair, la corruption ; qui sème dans l'esprit moissonnera, de l'esprit, la vie éternelle » (Ga 6, 8). Nous serons donc jugés sur nos œuvres, « venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume qui a été préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire... » (Mt 25, 34-35). Le jour de notre jugement, il sera trop tard pour choisir entre le ciel et l'enfer, notre vie sera simplement changée, en gloire éternelle ou en damnation éternelle. Memento mori.

Abbé Roch Perrel

## Indulgences pour les défunts

Au mois de novembre, l'Église dispose de deux moyens traditionnels d'obtenir une indulgence plénière pour les âmes du Purgatoire.

1. Du 1<sup>er</sup> au 8 novembre, en visitant un cimetière et en priant pour les morts.
2. Le 2 novembre en visitant pieusement une église ou un oratoire et en y récitant le Notre Père et le Credo.

Ces indulgences peuvent être obtenues aux conditions habituelles :

- Confession dans les huit jours avant ou après.
- Communion le jour même.
- Prières aux intentions du Souverain Pontife.
- Détachement complet du péché.

## Actes de catholicité

Ont été régénérés par l'eau du baptême :

- Jacob Talaron, le 8 octobre 2022
- Vitali Talaron, le 8 octobre 2022
- Gabriel Talaron, le 8 octobre 2022

## Commande des couronnes de l'aveut

Afin de nous préparer à la fête de la Nativité, une vente de couronnes de l'Avent au profit de la chapelle Saint-Bernard aura lieu le **dimanche 20 novembre** dans la sacristie.



La **période de l'Avent** s'étend sur les quatre semaines précédant Noël. L'Avent qui vient du latin *adventus* signifie « advenir, l'avènement », l'Avent représente donc la période d'attente de l'avènement de Jésus-Christ, que l'on célèbre le 25 décembre.

De forme ronde et composée de branches de sapin, la couronne de l'Avent est ornée de quatre bougies qu'il est coutume d'allumer chaque dimanche de l'Avent. Ainsi, plus Noël approche, et plus la lumière de Jésus devient intense.

## Annonces mensuelles

- ❖ **Pendant les vacances de la Toussaints (du 22 octobre au 7 novembre), pas de messe le matin à 07h30 ni le dimanche soir à 19h (pas de vêpres non plus).**

- ❖ **Du lundi 24 au vendredi 28 octobre** : Les abbés Perrel et Marchand seront à la session annuelle qui réunit tous les prêtres du district de France de la FSSP à Sées : il n'y aura pas de messes célébrées à la chapelle pendant ce temps. Le chapelet sera récité à la chapelle à 18h. En cas d'urgence, veuillez-vous adresser à monsieur l'abbé Chassagne.
- ❖ **Mardi 1<sup>er</sup> novembre** : Fête de la Toussaint. Fête d'obligation. Messes à Bessey à 8h30 et à Saint-Étienne à 10h30. Vêpres à 18h00. Pas de messe le soir.
- ❖ **Mercredi 2 novembre** : Commémoration des fidèles défunts. 7h30, deux messes basses successives. 18h30, messe chantée.
- ❖ **Vendredi 4 novembre** : 1<sup>er</sup> vendredi du mois. Adoration du Très Saint Sacrement de 19h30 à 20h30.
- ❖ **Samedi 5 novembre** : 1<sup>er</sup> samedi du mois, messe de Requiem pour les défunts de la FSSP, messe à 11h suivie de l'adoration avec méditation silencieuse du chapelet jusqu'à 12h30.
- ❖ **Mercredi 9 novembre** : Réunion des membres de l'ouvroir pour l'entretien des ornements liturgiques de la chapelle Saint-Bernard à 15h00 à la sacristie.
- ❖ **Jeudi 10 novembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Samedi 12 novembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Mercredi 16 novembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes : les rites et les prières de la messe.
- ❖ **Jeudi 17 novembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Samedi 19 novembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 19 novembre** : de 15h30 à 16h30 réunion du St Patrick pour les 15-20 ans sur le thème de la christologie.
- ❖ **Du dimanche 20 novembre au vendredi 25 novembre** : retraite annuelle de monsieur l'abbé Marchand.
- ❖ **Jeudi 24 novembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Samedi 26 novembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Dimanche 27 novembre** : Réunion du groupe de foyers.

## Ordo liturgique du mois de novembre 2022

### *Temps après la Pentecôte*

**Mardi 1 novembre**, Toussaint, fête d'obligation (Blanc)

**Mercredi 2 novembre**, Commémoration de tous les fidèles défunts, 1<sup>ère</sup> classe (noir)

**Jeudi 3 novembre**, de la Férie (Vert)

**Vendredi 4 novembre**, Saint Charles Borromée, *évêque et confesseur* (Blanc)

**Samedi 5 novembre**, messe votive du Cœur Immaculé de Marie (Blanc)

**Dimanche 6 novembre**, 22<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte (Vert)

**Lundi 7 novembre**, de la Férie (Vert)

**Mardi 8 novembre**, de la Férie (Vert)

**Mercredi 9 novembre**, dédicace de la Basilique du Latran (Blanc)

**Jeudi 10 novembre**, Saint André Avellin, *confesseur* (Blanc)

**Vendredi 11 novembre**, Saint Martin, *évêque et confesseur* (Blanc)

**Samedi 12 novembre**, Saint Martin 1<sup>er</sup>, *pape et martyr* (Rouge)

**Dimanche 13 novembre**, 23<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte (Vert)

**Lundi 14 novembre**, Saint Josaphat, *évêque et martyr* (Rouge)

**Mardi 15 novembre**, Saint Albert le Grand, *évêque, confesseur et docteur* (Blanc)

**Mercredi 16 novembre**, Sainte Gertrude, *vierge* (Blanc)

**Jeudi 17 novembre**, Saint Grégoire le Thaumaturge, *évêque et confesseur* (Blanc)

**Vendredi 18 novembre**, dédicace des Basiliques de St-Pierre et de St Paul (Blanc)

**Samedi 19 novembre**, Sainte Élisabeth de Hongrie, *reine et veuve* (Blanc)

**Dimanche 20 novembre**, 24<sup>ème</sup> et dernier Dimanche après la Pentecôte (Vert)

**Lundi 21 novembre**, présentation de la sainte Vierge au Temple – 2<sup>e</sup> classe (Blanc)

**Mardi 22 novembre**, Sainte Cécile, *vierge et martyre* (Rouge)

**Mercredi 23 novembre**, Saint Clément 1<sup>er</sup>, *pape et martyr* (Rouge)

**Jeudi 24 novembre**, Saint Jean de la Croix, *confesseur et docteur* (Blanc)

**Vendredi 25 novembre**, Sainte Catherine, *vierge et martyre* (Rouge)

**Samedi 26 novembre**, Saint Sylvestre, *abbé* (Blanc)

### *Temps de l'Avent*

**Dimanche 27 novembre**, 1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent (Violet)

**Lundi 28 novembre**, de la Férie (Violet)

**Mardi 29 novembre**, de la Férie (Violet)

**Mercredi 30 novembre**, Saints André, *apôtres* – 2<sup>e</sup> classe (Rouge)

## Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Saint-Étienne

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Église : « *les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités.* (CEC, n°2043)

**Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur : <https://dons.fssp.fr/saint-etienne> :**

Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour un don ou un virement régulier à la FSSP Saint Étienne, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

**je fais un don ponctuel**

- ✓ Je libelle mon chèque à l'ordre de **FSSP St Etienne**
- ✓ Je le dépose à la maison natale de Saint Bernard lors de la quête ou je l'envoie à l'adresse suivante : **FSSP-St Étienne /Chapelle Saint Bernard/9 rue Buisson/42000 Saint-Étienne**

**je répartis mon effort sur l'année et fais un don régulier par virement automatique**

### ORDRE DE VIREMENT

#### À retourner à votre banque, accompagner d'un RIB

Je soussigné(e) (nom et prénom) .....

Titulaire du compte : .....vous demande de bien vouloir

virer, le .....de chaque mois, la somme de .....€

À compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au ...../...../..... (inclus) sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire :** FSSP St Etienne – 10 rue Étienne Dolet 42000 Saint-Étienne

CL Bourges BP (07739)

Banque : 30002 Guichet : 03758 – COMPTE : 0000079121K – Clé RIB : 76

IBAN : FR17 3000 2037 5800 0007 9121 K76

BIC : CRLYFRPP

Date et Signature :

### Partie à retourner à la Fraternité Saint-Pierre

**9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne**

*Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.*

Mr, Mme, Mlle, (Nom et Prénom) :

.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....@.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de .....€

### À la chapelle Saint Bernard

(9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne)

#### **Messes de semaine :**

- **7h30** : Le mardi, mercredi, vendredi et samedi.
- **11h** : Le samedi.
- **18h30** : Du lundi au vendredi.

#### **Messes dominicales :**

- **10h30** : Messe chantée.
- **19h** : Messe basse.

#### **Adoration :**

- **17h30 – 18h30** : tous les jeudis.

#### **Vêpres :**

- **18h** : le dimanche.

#### **Confessions :**

- Tous les dimanches avant la messe à partir de 10h.
- Du lundi au samedi de 15h00 à 18h30.

### À l'église Saint-Jean-Baptiste

(Rue de l'Église 42520 Bessey)

#### **Messe dominicale :**

- **8h30** : tous les dimanches et jours d'obligations.

### À l'église Saint-Pierre

(Rue Saint-Pierre 42600 Montbrison)

#### **Messe dominicale :**

- **11h** : le 3<sup>e</sup> dimanche du mois.

**Honoraires de messes** : 18 € (neuvaine : 180 € - trentain : 595 €). Veuillez mettre votre honoraire dans une enveloppe, chèque **à l'ordre du célébrant**, en inscrivant clairement l'intention, et en indiquant s'il s'agit d'un vivant ou d'un défunt le cas échéant.